



## ANNEXE

### Règlement de fonctionnement Section Pétanque

<https://amicalelaïquepontduchateau.jimdo.com>

Il est proposé à tous les membres de l'Amicale Laïque, qui le souhaitent, de pratiquer l'activité pétanque de loisirs.

L'activité se déroule les jeudis (hors vacances scolaires et jours fériés et selon la météo) de septembre à juin :

- ✓ sur terrain couvert (« aux mauvais jours »), de 18h30 à 22h00 à la salle Beaufort de novembre à fin avril environ.
- ✓ en extérieur (« aux beaux jours »), de 17h30 à 22h00 au terrain de pétanque communal situé près des stades, de mai à fin juin et de septembre à fin octobre.
- ✓ l'activité est suspendue pendant les congés scolaires et les jours fériés.

L'accès aux lieux de pratique réservés pour l'Amicale Laïque, salle Beaufort et local du club de pétanque « La Joyeuse Pétanque », se fait sous la responsabilité du responsable de la section ou de son délégataire qui sont les seuls dépositaires des clefs.

Cette activité se pratique selon les règles du jeu en vigueur, communes à la FFPJP et à l'UFOLEP.

Chaque adhérent peut participer aux concours (environ 12 de septembre à juin) inscrits au calendrier du championnat départemental organisé par l'UFOLEP 63, ainsi qu'aux différents rassemblements ou activités ouverts aux adhérents UFOLEP.

La constitution des équipes pour ces concours est du seul fait et laissée au choix des joueurs.

A chaque concours il est demandé à chaque joueur une petite participation financière (Voir révément UFOLEP) qui donne accès à un casse-croûte à la fin du concours.

Les concours se déroulent toutes catégories confondues (licenciés double appartenance (FFPJP et UFOLEP), licenciés simple appartenance (seulement UFOLEP), vétérans (plus de 55 ans), jeunes, féminines, doublettes mixtes) :

- ✓ en 4 parties de 13 points selon les règles en vigueur établies par la FFPJP et l'UFOLEP (règlement disponible auprès du responsable de section)
- ✓ en triplettes (mixité possible)
- ✓ ou en doublettes pour les équipes féminines ou mixtes

Un classement départemental individuel est établi par l'UFOLEP 63 à l'issue de chaque concours

En fin de saison, la commission UFOLEP 63 attribue un titre de champion départemental du Puy de Dôme par catégories (triplette « double appartenance », triplette « simple appartenance », triplette « vétéran », doublette « féminine », doublette « mixte » et triplette « jeune »).

Le calendrier du championnat avec les lieux, dates et horaires, ainsi que les classements sont transmis par le responsable de section à chaque participant (par internet ou autre moyen à convenir) dès qu'il en est avisé par l'UFOLEP-63.

En fin de saison, les résultats et le classement par équipe d'un même club et par catégories donnent, selon un quota départemental établi par la commission pétanque nationale UFOLEP, accès à la finale des championnats de France UFOLEP organisée chaque année fin juin début juillet.

|   |   |
|---|---|
| Pont du Château Le 03 septembre 2018  |   |
| Présidente<br>Monique BOUCHEIX  | Section Pétanque<br>Didier COLY   |
|  |                |
|   | Tel : 06 81 84 65 24<br>Mail : <a href="mailto:didier.coly@laposte.net">didier.coly@laposte.net</a> |